



**Fontenay Aqua Rivage**  
**Club de plongée de Fontenay-aux-roses**  
**Protocole sanitaire 2021 – COVID19**

V1 09/09/21

Dans le cadre de la lutte contre la propagation du SARS-CoV2 (COVID-19), la priorité reste la prévention des risques de contamination lors des activités physiques et sportives.

Ainsi il convient de continuer à respecter les gestes barrières.

### **A. Accès piscine : Pass sanitaire**

A la suite de la promulgation de la loi n°2021-1040 du 5 août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire et à la publication du décret 2021-1059 du 7 août 2021, **le pass sanitaire est obligatoire à compter du 9 août 2021 pour l'accès à certaines activités.**

Le pass sanitaire s'applique aux :

- adhérents (depuis le 6 août pour les majeurs, à compter du 30 septembre pour les 12-17 ans). Les enfants de moins de 12 ans ne sont pas concernés

- accompagnants des adhérents qui entrent dans les équipements mis à votre disposition

à compter du 30 août (et du 30 septembre pour les 12-17 ans)

### **Les personnes doivent, pour être accueillies, présenter un pass sanitaire se traduisant par l'un des trois documents suivants :**

- Un test de dépistage négatif de moins de 72 h, RT-PCR, antigénique, ou d'un auto test supervisé par un professionnel de santé,
- Un justificatif de statut vaccinal complet (valable 28 jours après administration du vaccin Janssen et 7 jours après administration de la deuxième dose pour les autres vaccins),
- Un certificat de rétablissement suite à la contamination par le Covid 19, de plus de 11 jours et de moins de 6 mois.

L'utilisateur* me présente un des justificatifs suivants			L'utilisateur n'est pas en mesure de présenter un des justificatifs valables
Pass sanitaire valide qui peut être lu avec l'application « TousAntiCovidVerif » (qui doit être présenté à chaque fois)	Afin de faciliter les contrôles, l'utilisateur peut, s'il le souhaite présenter les documents suivants		
	• attention ces documents ne peuvent pas être exigés, l'utilisateur est libre de préférer présenter son QR code à lire avec l'application « TousAntiCovidVerif »		
Certificat de schéma complet de vaccination	Test négatif datant de moins de 72h (renouvelé autant que nécessaire)	Certificat de rétablissement de la Covid datant de plus de 11 jours et de moins de 6 mois	
L'utilisateur remplit les conditions du pass sanitaire : il peut accéder à l'équipement ou à l'événement			L'utilisateur ne peut pas accéder à l'équipement ou à l'événement



**La vérification du pass sanitaire sera effectuée par l'agent de la piscine présent à l'entrée.**

## B. Protocole piscines vallées Sud

# OUVERTURE DES PISCINES - ÉTÉ 2021

## Protocole sanitaire - Covid 19

### Réouverture à compter du 9 juin 2021

- ▶ **Avant de rentrer dans l'établissement**
  - Port du masque obligatoire dans tout l'établissement
  - Retirer vos gants, si vous en portez
  - Une seule personne (ou famille) à la fois à l'accueil
- ▶ **À l'entrée de l'établissement**
  - Gel hydroalcoolique à l'entrée des vestiaires
  - Douche savonnée obligatoire
  - Dans la mesure du possible, venir à la piscine avec son maillot déjà sur soi
- ▶ **Dans la piscine**
  - Interdiction de se regrouper à plus de 6 personnes sur les plages et le solarium
  - Obligation de respecter le sens de circulation dans les lignes d'eau
  - Interdiction de stationner au bout de la ligne et de discuter entre nageurs
  - Ouverture des autres équipements (sauna, hammam, jacuzzi, solarium)
  - **50% de la jauge maximale d'accueil entre le 9 et le 30 juin 2021**
- ▶ **À la sortie de l'établissement**
  - L'utilisation des sèche-cheveux est fortement déconseillée

 Les abonnements et les cartes multi-entrées seront prolongés de la durée de la fermeture, soit 240 jours.

  
**Vallée Sud**  
Grand Paris  
valleesud.fr

Le port du masque est obligatoire de l'entrée aux vestiaires, et des vestiaires à la sortie.

## **C. Complément PLONGEE**

### **1. Sur le bord du bassin**

Les groupes de niveau seront répartis au 4 coins de la piscine.

### **2. Dans l'eau**

10 personnes maximum par ligne d'eau.

Les zones de regroupement des palanquées en surface se feront avec la plus grande distanciation possible (par exemple : ligne1 côté petit bassin, ligne 2 côté grand bassin etc).

Les plongeurs sont invités à passer le moins de temps possible en surface.

Il est interdit de cracher dans son masque. Chaque plongeur doit utiliser son propre anti-buée.

### **3. A la sortie du bassin**

Une fois l'activité terminée, les plongeurs sont invités à sortir rapidement de la piscine et à attendre le cas échéant en dehors de l'établissement.

### **4. Le matériel et le local technique**

Les plongeurs sont invités à avoir leur propre matériel : palmes, masque, tuba.

Le matériel prêté par le club (détendeur, gilet, bloc, ...) devra systématiquement être désinfecté avant et après utilisation.

Le prêt et le retour de ce matériel se fera à partir du haut des escaliers du local.

Chaque plongeur sera appelé pour récupérer /rendre son matériel, un seul plongeur descendra à la fois.

Seules 2 personnes pourront être en même temps dans le local.

### **5. La désinfection du matériel prêté pour les nouveaux :**

Les adhérents sont encouragés à posséder leur propre matériel le plus rapidement possible.

Tout le matériel prêté (masque, palme, poignée de bloc, gilet stabilisateur, détendeur, etc...) sera systématiquement désinfecté avec le pulvérateur mis à disposition dans le local.

Ce document ne prétend pas à l'exhaustivité et est appelé à évoluer en fonction des retours d'expérience, des consignes gouvernementales et de l'évolution de la crise.